

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie coopérative d'Allardville ltée		Date d'inspection Le 02 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie d'Allardville		Numéro de permis 2013177
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4		Numéro de téléphone (506) 725-2072
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 40	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure, sauf si :a) la boisson chaude est contenue dans un récipient étanche	43(a)	02 sept. 2026	02 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Le breuvage chaud fut rangé durant la visite.			

Commentaires généraux
-Visite en matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue -Le ratio fut respecté durant la visite -L'administratrice ainsi que le personnel éducatif détiennent un certificat de premiers soins à jour et valide -L'administratrice et 50% du personnel éducatif sont détenteur d'un certificat d'Éducation à la petite enfance -Il fut observé durant la visite que les membres du personnel sont engagés dans le jeu des enfants, des questions ouvertes sont posées pour approfondir la découverte et l'exploration des enfants. -Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant excursions hors du service de garde. -Les parents fournissent le repas et les collations de leur enfant, la nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée et/ou à une glacière selon le besoin. -Le service de repas provenant de la cafétéria de l'école sera encore offert cette année -L'eau potable est servie tout au long de la journée -Les renseignements concernant les allergies des enfants sont affichés dans l'endroit où la nourriture est servie -Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents. -L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre -Des nouveaux bacs sensoriels ont été ajoutés, une rencontre avec l'agente pédagogique a eu lieu pour que le personnel puisse se préparer à l'évaluation du niveau 2 du curriculum éducatif. -Une tasse à café fut retrouvée dans l'aire de jeu des enfants, un rappel a été aux membres du personnel que les breuvages chauds doivent être dans une tasse hermétique en tout temps. Observations : À mon arrivée les enfants sont à l'extérieur, ils ont pris la décision de nettoyer le pavé avant le

Commentaires généraux

début des classes, ils ont des balais, des pelles pour nettoyer les petites roches. Un groupe fait des bulles ou joue sur une structure de jeu. Ils sont entrés pour une courte période de jeux libres pour ensuite passer au dîner.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 septembre 2026

Date

original signé par

Noëlla Richardson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"